

TAXES OFII au 1^{er} janvier 2011

Nature de l'autorisation de travail	Durée du Contrat	Montant du salaire	Taxes dues	Taxes dues	
			par les employeurs pour l'embauche d'un travailleur étranger	par les étrangers et leur conjoint pour la délivrance, renouvellement et duplicata des titres de séjours	1ère demande
Visa de long séjour dispensant de titre de séjour (VLS TS) ou Carte de séjour temporaire mention « travailleur temporaire » (1 an)	> 3 mois et < 12 mois	= SMIC*	70 €		110 €
		> SMIC* et <= 1,5 SMIC*	200 €		
		> 1,5 SMIC*	300 €		
VLS TS ou Carte de séjour temporaire mention « salarie » (1 an)	> = 12 mois		50% mensuel brut dans la limite de 2,5 SMIC	70 €	110 €
Carte de séjour temporaire mention « saisonnier » (3 ans)			50 € par mois d'activité	exemptés	110 €
Carte de séjour temporaire mention « salaré en mission » (3 ans)	> 3 mois et < 12 mois	= 1,5 SMIC*	200 €	70 €	110 €
		> 1,5 SMIC*	300 €		
	> = 12 mois	>= 1,5 SMIC*	50 % salaire mensuel brut dans la limite de 2,5 SMIC		
Carte de séjour temporaire mention « profession artistique et culturelle » avec contrat de travail (1 an)	> 3 mois et < 12 mois	<= SMIC*	70 €	340 €	110 €
		> SMIC* et <= 1,5 SMIC*	200 €		
			300 €		
	> = 12 mois	> 1,5 SMIC*	50 % salaire mensuel brut dans la limite de 2,5 SMIC		
Carte de séjour temporaire mention « scientifique » avec convention d'accueil (1 an) <i>Employeurs du secteur privé</i>	> 3 mois et < 12 mois	<= SMIC*	70 €	340 €	85 € si titre d'un an 110 € si titre supérieur à un an
		> SMIC* et <= 1,5 SMIC*	200 €		
			300 €		
	> = 12 mois	> 1,5 SMIC*	50 % salaire mensuel brut dans la limite de 2,5 SMIC		
Carte de séjour temporaire mention « scientifique » avec convention d'accueil (1 an) <i>Employeurs du secteur public</i>				340 €	85 € si titre d'un an 110 € si titre supérieur à 1 an
Carte de séjour temporaire mention « compétences et talents » (3 ans)				340 €	110 €
Carte de séjour temporaire mention « stagiaire » (1 an)				55 €	55 €
Carte de séjour temporaire mention « étudiant » (1 an)				55 €	30 €
« TIR » et « DCEM » (5 ans)				45 €	30 €
Carte de séjour temporaire mention « réfugié » (1 an)				220 €	220 €
« Droit de visa de régularisation »				220 €	
Naturalisation, acquisition, réintégration de la « Nationalité française »				55 €	